

J'en viens à deux points qui me préoccupent sur la question de savoir si les députés vont finalement se décider à abolir la peine de mort. Le député de l'Ontario (M. Cafik) a déclaré nettement que l'utilité de la peine de mort reposait sur un principe de base que moi-même je n'ai jamais accepté un seul instant. Certains crimes, selon lui, doivent être punis d'une peine si grave qu'il ne fasse aucun doute dans l'esprit des criminels en puissance ou de ceux qui ont déjà commis un crime de ce genre quant à la rigueur avec laquelle le gouvernement et le public traiteront l'individu ou le groupe d'individus reconnus coupables de telles activités.

Si l'on adopte cette position, comme c'est le cas pour beaucoup, j'estime qu'il est difficile d'accepter que le recours à la violence, la plus totale qui soit, par l'État qui supprime une vie humaine, donne à la société un exemple qu'elle est censée suivre. Je pense qu'il s'agit là d'un point de vue tout à fait illogique en soi et pour la grande majorité du public qui essaie de croire que les gouvernements ont l'énorme responsabilité de donner l'exemple d'un comportement normatif responsable.

Si, en tant que députés, collectivement ou individuellement, nous pensons que l'un des plus grands crimes, sinon le plus grand, que puisse commettre un individu est d'enlever à quelqu'un la vie, comment justifier exactement le même crime par l'État au nom d'une justice de quelque sorte ou de la loi? Il est vrai que nous le ferions dans le cadre de certaines directives, principes, procédures et tests de validité reconnus. Cependant, si nous pensons que, si un individu ou un groupe d'individus commettent un meurtre, l'État doit en faire autant, j'estime que c'est là le raisonnement le plus fautif et le plus absurde imaginable. En fait, à mon avis, le recours à la peine capitale est un aveu par l'État de son échec final et total.

Je ne voudrais pas que notre gouvernement, ou tout autre gouvernement, soit voué à admettre ce qu'il faut bien appeler son irresponsabilité ou son échec. C'est pourquoi il est si important que les députés, qui représentent le public, ne tombent pas dans le piège. De plus, si certains estiment que l'État peut légitimement recourir à la violence, leurs motivations devront nous être présentées aujourd'hui.

Avant hier, c'est-à-dire le jour où nous avons ouvert ce débat, une journaliste m'interviewait dans mon bureau à propos d'une affaire qui n'avait rien à voir avec la peine capitale. Nous avons abordé ce sujet, car il semble que l'on en parle très facilement. Elle m'a parlé d'une situation dont elle avait été témoin. Peu de temps auparavant, elle avait visité une prison. Un criminel qui y avait été emprisonné s'était saisi d'une arme à feu et avait abattu un garde. Elle m'a déclaré qu'elle n'avait aucune opinion particulière au sujet de la peine capitale, mais, en repensant à ce criminel, il lui avait semblé qu'il ne pouvait mériter que la peine capitale. Quand je lui ai demandé si elle était parvenue à cette conclusion parce qu'il lui semblait qu'il fallait rendre la justice ou si c'était une mesure de dissuasion ou de vengeance, elle m'a brusquement répondu «De vengeance! Que voulez-vous que ce soit d'autre?»

Ce n'est pas là un côté très sympathique de l'âme humaine, mais nous nous tromperions si nous croyions que chacun d'entre nous ne puisse pas nourrir un désir de

Peine capitale

vengeance. Je ne suis pas différent d'un autre. Quand j'apprends qu'un enfant innocent a été assassiné, qu'un meurtre insensé, stupide et tragique a été commis, ma première réaction est un simple désir de vengeance aveugle contre l'individu qui a été assez vil pour supprimer la vie de son prochain. Toutefois, il ne suffit pas que j'éprouve un tel désir pour que ce soit un principe acceptable dont l'État pourrait se prévaloir.

Je dois dire que, même si nous réagissons de cette façon, nous ne demandons pas que l'ordre soit maintenu dans la société par des actes de vengeance. Notre système pénitentiaire actuel y a beaucoup trop recours. Dans la mesure où nous réagissons et nous nous laissons motiver en établissant des principes régissant la responsabilité sociale, nous ne cherchons pas vraiment à organiser l'ordre et la sécurité, mais nous voulons en réalité revenir sous une certaine forme à la loi de la jungle et à l'anarchie. C'est toujours une possibilité. Aucune société ou collectivité ne peut dire que la chose s'est produite. Nous avons connu assez d'expériences tragiques au cours du siècle pour nous rendre compte que ce danger existe toujours.

● (1620)

Cela m'amène au dernier argument que je veux invoquer cet après-midi. Il s'agit d'un point essentiel. Je me suis reporté aux discours que j'ai déjà faits. J'avais tenté de le dire auparavant mais maintenant je vois la situation peut-être plus clairement—c'est un des avantages de débattre la question tous les deux ou trois ans—et j'arrive enfin à la position fondamentale que je dois adopter.

À mon avis, il y a une question fondamentale à laquelle nous devons tous faire face. Il ne s'agit pas de savoir—de fait j'avais moi-même soulevé la question il y a dix ans—si l'État peut priver du droit à la vie. Le député de l'Ontario en a parlé, sauf erreur, il y a quelques minutes. Théoriquement, l'État a toujours ce droit, je suppose, mais là n'est pas réellement la question. Il ne s'agit même pas de dissuasion, car, comme on l'a déjà signalé, nous avons affaire à un animal humain et nous n'avons pas encore atteint un niveau d'évolution qui nous permette de quantifier les fondements des décisions prises et des actes commis par l'individu. Que Dieu nous vienne en aide si nous nous imaginons arrivés à ce niveau. Nous n'allons pas résoudre ce problème en nous fondant sur le droit théorique que l'État peut prendre une vie ni sur l'analyse de données statistiques et l'analyse psychologique, que l'on pourrait invoquer de nos jours.

À mon avis, l'essentiel de toute la question, c'est notre respect pour la vie humaine. Si l'on me demande sur quoi je fonde ma décision d'abolir la peine de mort aujourd'hui, je répondrai que c'est parce que la peine capitale ne résoudra pas le problème. En fait, le désir même de maintenir la peine de mort est, en soi, un terrible affront à tout individu convaincu que rien n'est plus grand, pour l'État, que de préserver la vie humaine. Grands dieux! Je ne devrais vraiment pas à avoir à dire cela à la Chambre où nous votons des crédits de plusieurs milliards de dollars chaque année pour valoriser et protéger la vie humaine ou en assurer la sécurité grâce à divers programmes de santé et de bien-être social et grâce à une foule de lois et de règlements.